

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2025**Extrait du registre des délibérations**
République Française**N°DEL_2025_155****ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE**

L'an deux mille vingt cinq, le trois novembre à 19 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le 1^{er} Adjoint au maire, le 28 octobre 2025, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN Maire.

Présents :

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Dominique BAUD, Olivier LASSAL, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Véronique LIGNIER, Laurence BOUDER, Arménio SANTOS, Levon MINASSIAN, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Laurent LEFEVRE, Arnaud BEAUVOIR, Nathalie MOULIN, Pierre GUILLET, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET, Line HUANG

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Pascal PONTY à Laurence GNEMMI, Véronique FABIEN-SOULE à Laurent LEFEVRE, Laurent MALOCHET à Christelle HANNEBELLE, Jean-Manuel PARANHOS à Virginie MINART-GIVERNE, Sophie LEFEBURE à Nicole CABLAN-GUEROULT, José TOMAS à Pierre GUILLET

Absents :

Béatrice BELLINI, Yves ENGLER

Secrétaire :

Véronique CHANTEGRELET

Les 31 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHÈSE

Le Conseil municipal s'étant prononcé sur le nombre de postes d'adjoints au Maire, il convient de procéder à l'élection de ces derniers parmi les membres du Conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Après dépôt auprès du Maire des listes des candidats aux fonctions d'adjoints au Maire, les membres du Conseil municipal sont invités à procéder par vote à bulletin secret à l'élection des adjoints au scrutin de liste sans panachage ni vote préférentiel, et ont indiqué que l'ordre de chaque adjoint sur la liste définira l'ordre de leur nomination et l'ordre du tableau.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-1, L0.2122-4-1, L.2122-5, L.2122-6, L.2122-7-2, L.2122-8, L.2122-10 et L.2122-12,

Vu la délibération du Conseil municipal du 03 novembre 2025 fixant à 11 le nombre d'adjoints au Maire,

Vu la liste de Madame Michèle GRELLIER déposée ,

Considérant que le Conseil municipal a été régulièrement réuni conformément aux dispositions de l'article L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Conseil municipal était au complet au moment de l'élection,

Considérant que le vote a été réalisé à bulletin secret, conformément aux dispositions de l'article L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	2
Nombre de votants	37
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	37
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages blancs	4
Suffrages exprimés	33
Majorité absolue	17

NOM ET PRENOM DU CANDIDAT PLACE EN TÊTE DE LISTE	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	EN CHIFFRES	EN LETTRES
Michèle GRELLIER	33	Trente-trois

Ont été proclamés adjoints au Maire et immédiatement installés, les candidats figurant sur la liste conduite par Madame Michèle GRELLIER

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste :

- 1^{er} adjoint au Maire : Michèle GRELLIER
- 2^{ème} adjoint au Maire : Pascal PONTY
- 3^{ème} adjoint au Maire : Malika BARRY
- 4^{ème} adjoint au Maire : Paul MARSAL
- 5^{ème} adjoint au Maire : Inès DE MARCILLAC
- 6^{ème} adjoint au Maire : Pierre ARRIVETZ
- 7^{ème} adjoint au Maire : Virginie MINART-GIVERNE
- 8^{ème} adjoint au Maire : Vincent GRZECZKOWICZ
- 9^{ème} adjoint au Maire : Véronique FABIEN-SOULE
- 10^{ème} adjoint au Maire : François SCHMITT
- 11^{ème} adjoint au Maire : Véronique CHANTEGRELET

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

Publiée le : 04/11/2025